

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JANVIER 2026**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DOUZE JANVIER,

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 6 janvier 2026

Présents : Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Valérie SALIGNAT, Michel JOYAUX, Laurence BRAUD, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Geneviève HEYOB, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON.

Absentes excusées : Sandrine BONNIER, Géraldine BERNARD

Secrétaire de séance : Mélanie LOOS

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - PREVOYANCE - GROUPAMA/CIGAC

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la couverture de prévoyance complémentaire de leurs agents. Le montant minimal de la participation obligatoire des employeurs publics territoriaux au financement de la couverture de prévoyance est fixé par l'article L.827-11 du CGFP et par l'article 2 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022. Les garanties minimales de la couverture de prévoyance sont fixées par l'article 3 du décret précité du 20 avril 2022. L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 prévoit notamment des améliorations en termes de participation minimale de l'employeur, et de garanties minimales offertes aux agents territoriaux. Sont éligibles à la participation obligatoire de l'employeur public territorial, les contrats collectifs souscrits dans le cadre d'une convention de participation, ou bien les contrats labellisés. C'est dans ce contexte qu'après avis du Comité Social Territorial en date du 13 octobre 2025, le Conseil municipal a décidé de participer au financement d'un contrat collectif de prévoyance à affiliation facultative dans le cadre d'une convention de participation, et de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner un organisme assureur. Les offres remises par les candidats ont été examinées, et le choix a été opéré. La commune a fait le choix de retenir GROUPAMA/CIGAC dont l'offre est la plus avantageuse pour les agents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article 1612-1 ; VU la date prévisionnelle du vote du prochain budget communal primitif fixée en février 2026 ; L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les crédits ouverts, s'agissant des dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice, sont automatiquement reconductibles sur l'exercice suivant. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, cet article précise que le Maire peut, après autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026 dans la limite du quart des crédits du budget d'investissement (hors remboursement en capital des annuités d'emprunt) de l'année précédente. Soit : Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 1 192 298.70 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 298 074.67 € (25% x 1 192 298.70 €)

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : MODIFICATION DU RIFSEEP POUR TOUS LES GRADES D'ADJOINTS TECHNIQUES ET TOUS LES GRADES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE – INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

VU la délibération n°79/2017 en date du 11 décembre 2017 portant mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 24/11/2025 ; Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les plafonds des montants annuels maximum de l'IFSE pouvant être attribuée aux grades d'adjoints techniques et aux grades d'adjoints du patrimoine comme suit :

Catégorie	Groupes de fonctions	Fonctions concernées	Montants annuels maximum	Pourcentage de variation
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TECHNIQUES				
C	G2 C	Adjoints techniques	5 700 €	de 0 à 100 %
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DU PATRIMOINE				
C	G2A	Adjoints du patrimoine	4 000 €	de 0 à 100 %

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

**DELIBERATION : ACQUISITION PARCELLE TERRAIN INDIVISION BERTRAND – PLATEFORME SERVICE TECHNIQUE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 20250929-05 du 29 septembre 2025**

Monsieur le Maire explique que M Noël BERTRAND avait mis, en mars 2008, à disposition de la commune une parcelle de terrain en dessous du parking des randonneurs pour le service technique. Il est aujourd'hui nécessaire d'acheter ce tènement de 1 675 m² issu de la parcelle cadastrée section AH N°202 située lieu-dit Crosagueny, appartenant aujourd'hui à l'indivision BERTRAND. Le service des Domaines a été consulté pour évaluer le prix de ce terrain. Considérant l'intérêt communal de cette acquisition pour le service technique de la commune (stockage de matériaux...), Monsieur le Maire propose d'acquérir ce tènement pour un montant de 2 025 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES/ QUESTIONS DIVERSES

POINT BUDGET : Monsieur le Maire présente le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal. Ces chiffres n'ont pas encore été validés par la trésorerie mais ils font état d'un résultat de fonctionnement positif de plus de 200 000 €. Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour 2026 et les restes à réaliser 2025. Il indique que le budget sera voté le 23 février, avant les élections municipales.

Michel JOYAUX :

- Informe sur la fermeture technique du réseau cuivre/ADSL : celle-ci comporte 7 lots de communes et doit se terminer fin 2030. La commune de Rontalon fait partie du LOT 5, 122 communes concernées (confirmation attendue en février 2026), avec un arrêt technique du cuivre débutant en 2028 pour se terminer janvier 2029. En parallèle de cet arrêt du cuivre, la fermeture du réseau mobile 2G est programmée en septembre 2026 ainsi que la fermeture du réseau mobile 3G annoncée fin 2028. Le réseau mobile 4G deviendra ainsi le réseau mobile universel
- Réunion publique « FRELONS ASIATIQUES » : mercredi 28 janvier à la Maison des Alanqués (inscription en mairie)

ÉPICERIE VIVAL : Christelle BOUCHUT souhaiterait arrêter son activité à l'épicerie mais elle ne trouve pas de repreneurs. Le groupe CASINO est venu rencontrer les élus et les a informés que les prospects ne souhaitent plus racheter les fonds de commerce et préfèrent généralement les louer. Des estimations ont été demandées au service des Domaines pour les murs (comprenant un logement à l'étage et le RDC commercial) et le fonds de commerce. Les informations seront transmises à la prochaine équipe municipale qui pourra décider de la suite à donner. Le conseil municipal est unanime pour dire qu'il est essentiel de conserver ce dernier commerce, des aides au maintien du dernier commerce devraient être mobilisables le cas échéant.

COMMISSION BATIMENTS ; Jean-Yves BOUCHUT

Le chantier participatif de bénévoles pour la rénovation de la Chapelle St Roch a débuté en décembre. Les travaux vont bon train avec une équipe impliquée et motivée. Plusieurs entreprises mécènes fournissent les matières premières et matériaux.

COMMISSION VOIRIE ; Anthony CARRA

Le City stade sera terminé au printemps, quelques finitions sont à réaliser (fixation du gazon, reprise du tourniquet...) et le marquage au sol de la piste périphérique.

GENDARMERIE : Monsieur le Maire présente une infographie des interventions de la gendarmerie sur la commune. 313 heures de présence contre 261 heures en 2024.

CAFÉ DE LA PLACE : Une candidature à nouvel appel à projet a été déposée et d'autres devraient suivre. Le délai de retour est fixé au 28 février.

Fin de séance 21h30

Le Maire,
Christian FROMONT



La secrétaire,
Mélanie LOOS